Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

# CONTRAT DE RURALITÉ
## 2017-2020




## CONTRAT CADRE



GROUPE Caisse des Dépôts

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

SOMMAIRE

**CONTRAT DE RURALITE DE LA DRACENIE 2017-2020**

**Préambule** p2

**1-Le projet de territoire de l'agglomération dracénoise 2014-2020** p3

**2-Le Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) avec la région Provence Alpes Côte d'Azur** p4

**3-Contrat de territoire avec le Conseil Départemental du Var, sur l'Aire Dracénoise.** p4

**I) Présentation générale du territoire** p5

**A) Le territoire du contrat** p5

A-1 Situation géographique et cohérence du périmètre institutionnel de l'agglomération dracénoise.
A-2 Les Principales caractéristiques socio-économiques de la Dracénie
A-3 La Dracénie : Une agglomération mi urbaine - mi rurale

**B) Les enjeux du territoire** p9

- La Dracénie attire
- La Dracénie est marquée par son identité rurale renouvelée.
- La Dracénie est dans une situation géographique remarquable.
- La morphologie urbaine a fortement évolué

Les enjeux dans chacun des 6 volets prioritaires : grille Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM). p11

**C) État des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité** p17

**C.1. Démarches en cours par l'État** p17

***1 - Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental) :***

**1.1 - Priorité 1 : garantir à tous l'égalité d'accès aux services** p17
* Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.
* Accès aux services de santé
* Accès aux services publics
* Sécurité

**1.2 - Priorité 2 : amplifier les capacités de développement des territoires ruraux** p18
* Téléphonie mobile / accès numérique
* Culture
* Tourisme

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

**1.3 - Priorité 3 : mise en réseau des territoires** p19
**1.4 - Priorité 4 : accompagner les territoires** p19

***2 - Présentation de la stratégie de l'État sur le territoire (ou déclinaison du cadre départemental)*** p20

**2.1 – La Prévention des risques inondations** p20
**2.2– La lutte en faveur de l'emploi** p21
- le groupe contact
- le Comité Local de Suivi de l'Emploi et de l'Économie COLSEE
- Le Service public de l'emploi de Proximité Dracénie Coeur du Var
- La spécificité de la filière céramique potiers à Salernes
- Le tourisme sur le territoire

**2.3 – La lutte contre la désertification médicale** p23
**2.4 – L'amélioration et le maintien des réseaux** p23
- Les zones blanches
- Le cas particulier du réseau sur le Mont Lachens

**2.5 – Le développement des offres de formations supérieures** p24

***3 - État des dispositifs en cours : contrats, plans d'action, conventions ainsi que les schémas concernant le territoire*** p25

**C-2 Démarches de développement local engagées par la Communauté d'Agglomération Dracénoise** p26

**1- Les objectifs du projet d'aménagement et de développement durable de l'agglomération** p26

L'ambition économique et sociale : la Dracénie, un territoire en essor
Objectif 1 - Faire vivre une armature urbaine efficace et équitable
Objectif 2 - Porter un projet de développement économique cohérent
Objectif 3 - Répondre à tous les besoins en logement

L'ambition environnementale : la Dracénie, un territoire grandeur nature
Objectif 4 – Préserver et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestier- contribuer à la pérennité des continuités écologiques
Objectif 5 – Ménager les ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions
Objectif 6 – Diminuer l'exposition aux risques naturels

L'ambition urbaine : la Dracénie, un territoire à vivre
Objectif 7- Rendre le territoire accessible à tous dans la pluralité des modes de transport- concilier accessibilité et mobilité
Objectif 8 – Intensifier l'urbanisation et économiser l'espace

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

## 2- Un Plan Pluriannuel d'investissement ambitieux en cohérence avec son projet de développement … p27

| | |
|---|---|
| La Dracénie affiche un objectif ambitieux en matière de **développement, d'innovation et d'attractivité,** puisque près de 39% sont consacrés aux politiques publiques de l'économie, du tourisme, des équipements structurants culturels et sportifs et des infrastructures de mobilité. | Développement économique et attractivité touristique : 24% du PPI soit 14,6M€<br><br>Sport-Culture : 8% du PPI soit 4,7M€<br><br>Transport-Mobilité : 7% (budget annexe) soit 4,3M€ |
| Pour préserver son équilibre naturel, la Dracénie porte une **ambition environnementale forte.** Son engagement se retrouve aussi dans la volonté d'investir pour la préservation de l'espace naturel et le développement d'une excellence environnementale. | Environnement, PIDAF et prévention des risques : 18% du PPI soit 10,8M€<br><br>Déchets : 11% du PPI soit 6,5M€ |
| A travers son PPI, les politiques publiques de services, de **cohésion sociale** et de soutien à la **ruralité** sont également fortement affichées | Habitat : 12% du PPI soit 7,2 M€<br><br>dont 1,7 M€ pour les centres anciens<br><br>Fonds de concours à destination des communes, en soutien à la ruralité et la solidarité : 9% du PPI soit 5,1M€ |
| Par ailleurs, les projets d'investissement concernent également l'administration générale, dans un but de **performance publique,** au titre par exemple de l'entretien et l'optimisation énergétique du patrimoine communautaire, des investissements informatiques et numériques, de la mise en accessibilité, du parc automobile, etc | Administration générale : 11% du PPI soit 6,4M€ |

## 3- …Un Plan pluriannuel d'investissement qui soutient fortement la ruralité grâce à la création de fonds de concours p28

Les projets communaux de nature touristique
Les projets d'accessibilité -Soutien aux Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) communaux
Les projets communaux contribuant au maintien de services publics locaux.
Le soutien à la Ville de Draguignan

## 4- Des actions portées par l'Agglomération Dracénoise en soutien au développement local qui sont valorisées dans le présent Contrat p29

- En matière de politiques contractuelles
- En matière d'aide, d'ingénierie aux communes et de mutualisation
- En matière de santé
- En matière d'accessibilité aux services
- En matière de développement économique, de revitalisation des bourgs-centres et de soutien au commerce et à l'artisanat local
- En matière d'habitat, de revalorisation des centres anciens

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE



- En matière d'emploi-formation
- En matière d'attractivité du territoire touristique
- En matière de développement touristique et numérique
- En matière d'accessibilité et de mobilité
- En matière de transition écologique et énergétique
- En matière de cohésion sociale

## II) Objectifs et plan d'actions opérationnel



La Communauté d'agglomération dracénoise présente 16 projets dans chacun des 6 volets prioritaires du contrat de ruralité :

1. **L'accès aux services publics et marchands et aux soins**

| |
|---|
| Action 1-1 : Maison de services Clos Ferrage de Callas |

2. **La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs**

| |
|---|
| Action 2-1 : Requalification des Zones d'Activités Économiques (ZAE) |
| Action 2-2 : Fonds d'intervention économique |
| Action 2-3 : Relance de la filière céramique de Salernes |

3. **L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc…)**

| |
|---|
| Action 3-1 : Mise en œuvre du SDTAN sur les communes hors zone AMI |
| Action 3-2 : Création de la zone d'activités artisanale locale Valmouissine à Lorgues |
| Action 3-3 : Mise en œuvre d'une signalétique touristique sur l'ensemble de l'agglomération |
| Action 3-4 : Développement des circuits de randonnées sur l'ensemble de l'agglomération |

4. **Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire**

| |
|---|
| Action 4-1 : Mise en accessibilité du patrimoine bâti communautaire |
| Action 4-2: Mise en accessibilité des transports |
| Action 4-3 : Étude de restructuration du réseau Transports |
| Action 4-4 : Schéma cyclable la vigne à vélo |

5. **La transition écologique et énergétique**

| |
|---|
| Action 5-1 : Mise en œuvre plan déchèteries (Lorgues, Salernes, Bargemon, Comps-sur-Artuby, Flayosc) |
| Action 5-2 : Optimisation énergétique du patrimoine bâti communautaire |

6. **La cohésion sociale**

| |
|---|
| Action 6-1 : Création de nouveaux vestiaires sportifs à Montferrat |
| Action 6-2: Amélioration ludique et sportive de la base de loisirs communautaire à Vidauban |

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

**III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat** p37

**A) La gouvernance** p37

1 – Composition
2 - Son rôle
3 - Le rythme

**B) L'ingénierie mobilisée** p38

1 - L'équipe projet intercommunale
2 - L'ingénierie mobilisée par l'agglomération dracénoise
3 - L'organisation mobilisée par l'État

**C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile : le CDD Conseil de Développement de la Dracénie** p41

**VI) Le suivi et l'évaluation** p43

**VII) La durée du contrat** p43

**VIII) Modification du contrat** p43

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAR

# Contrat de ruralité pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Etabli entre

**L'Etat**, représenté par le préfet du Var, Jean-Luc Videlaine

et

**La Communauté d'Agglomération Dracénoise** représentée par son Président, Olivier Audibert-Troin

ci-après dénommés les **porteurs du contrat** ;

et

**L'Agence Régionale de Santé (ARS), Délégation Départementale du Var,** représentée par le Délégué Départemental par intérim, Joël Weicherding

et

**La Caisse des Dépôts, Direction Régionale PACA,** représentée par sa Directrice Territoriale Alpes Var Vaucluse Christelle Assié

ci-après dénommés les **partenaires du contrat.**

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

GROUPE Caisse des Dépôts

Nos ruralités Une chance pour la France

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

## Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. À l'échelle locale, il doit permettre de soutenir les projets d'aménagement opérationnels durables (centres-bourgs, réinvestissement de friches industrielle ou agricole,...) en cohérence avec les engagements de la charte EcoQuartier du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable.

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département du Var et de la région Provence Alpes Côte d'Azur dans une logique de projet de territoire autour de 6 volets :

- Accès aux services publics et marchands et aux soins
- Revitalisation des bourgs centre
- Attractivité du territoire
- Mobilités et accessibilité au territoire
- Transition écologique et énergétique
- Cohésion sociale

En réponse au courrier du préfet du 8 septembre 2016 invitant les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à manifester leur intention de signer un contrat de ruralité, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a fait acte de candidature en date du 29 septembre 2016, en listant des premiers projets qu'elle souhaitait inscrire au titre du contrat pour l'année 2017.

Ce contrat de ruralité, s'inscrit en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle de la région, du département, et de l'Agglomération.

Sur la base du projet de territoire de l'agglomération, le contrat de ruralité a ainsi pour objectif de fédérer les partenaires institutionnels dans les territoires ruraux pour donner plus de force et de lisibilité à leurs différentes politiques publiques en vue d'en décupler les effets.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

- **Le projet de territoire de l'agglomération dracénoise 2014-2020**

Le projet de territoire porté par les élus de la Communauté d'Agglomération Dracénoise s'exprime au travers de 3 documents directeurs que sont :

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (PADD) a été débattu en conseil d'agglomération le 5 novembre 2015, et dont le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) est en cours d'élaboration dans la perspective d'arrêter le projet de SCOT courant 2017. Le PADD du SCOT fixe les grands principes d'équilibre du développement de l'agglomération, entre un cœur d'agglomération à conforter, un arc sud naturellement porteur de développement et un arc nord essentiellement rural à soutenir et valoriser.

- le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2016-2020. Véritable outil de programmation, le PPI a été adopté par délibération du conseil d'agglomération le 31 mars 2016. Le PPI de l'agglomération Dracénoise fixe les investissements de l'agglomération sur 5 années pour un montant global proche de 60 M d'€ répartis autour de 10 politiques publiques. Pour la première fois, le PPI de l'agglomération a instauré le principe de fonds de concours pour soutenir les projets des plus petites communes rurales.

- le Projet d'Agglomération. Outil de promotion et de marketing territorial, le projet d'agglomération offre lisibilité et visibilité de la stratégie de développement mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération. Actuellement en cours d'élaboration, le projet d'agglomération fait l'objet de concertation avec les acteurs du territoire au sein du conseil de développement de la Dracénie et fera l'objet d'une délibération du conseil d'agglomération début 2017.

Au travers de ces 3 documents fondateurs, la Dracénie exprime son ambition territoriale dont le maître mot est la recherche d'un **développement « équilibré »**:

- Un développement équilibré, entre ses polarités urbaines de cœur d'agglomération (Draguignan-Trans en Provence), les villes dites d'appui de son armature urbaine situées dans l'arc sud de l'agglomération (Le Muy, Les Arcs, Vidauban) et ses communes les plus rurales situées au sein d'un arc nord, des portes du Verdon à l'ouest de son territoire, autour de Lorgues et Salernes.

- Un développement équilibré, recherché entre les espaces dédiés au développement urbain (économique, habitat, équipements publics) et la préservation des milieux naturels et agricoles, socle de son attractivité et de son cadre de vie.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

- **Le Contrat Régional d'Équilibre Territorial (CRET) avec la région Provence Alpes Côte d'Azur**

Accompagnant ses territoires métropolitains et ruraux au travers de divers dispositifs contractuels, modernisés par la nouvelle politique contractuelle de fin 2014, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite promouvoir un aménagement et un développement équilibrés et solidaires.

Ainsi, le CRET accompagne et favorise les synergies entre le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, ses déclinaisons inter-régionales et les fonds européens dont la Région est désormais autorité de gestion (FEDER, FSE, POIA).

Conclu pour une durée de trois ans, avec une clause de revoyure à 18 mois, il repose sur des volets stratégiques et opérationnels, ventilés sur 4 axes :

- Impulser et accompagner la transition énergétique ;
- Favoriser un aménagement du territoire régional fondé sur le principe de la sobriété foncière ;
- Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi ;
- Renforcer les mobilités au sein des territoires.

Sur la base de son projet territorial et son PPI 2016-2020, et en complémentarité avec le contrat de ruralité, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a manifesté son intention de signer un Contrat Régional d'Équilibre Territorial avec le Conseil régional. Actuellement en cours d'élaboration pour la période 2017-2020, ce dernier pourrait être signé dès juin 2017.

- **Contrat de territoire avec le Conseil Départemental du Var, sur l'Aire Dracénoise.**

Initié par le département du Var pour soutenir le développement de ses territoires, le contrat de territoire soutient les projets de l'agglomération depuis son origine. Privilégiant les projets structurants portés par l'agglomération, ce contrat se décline par un soutien financier contractualisé annuellement.

Les projets de l'agglomération dracénoise inscrits au titre du contrat de ruralité s'inscrivent en complémentarité et en cohérence avec le soutien apporté par le conseil départemental au titre du contrat de territoire.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

# I) Présentation générale du territoire

## A)Le territoire du contrat

### A-1 Situation géographique et cohérence du périmètre institutionnel de l'agglomération dracénoise.



L'agglomération dracénoise est une agglomération d'arrière-pays littoral varois, située à mi-chemin des 4 grandes métropoles régionales Marseille, Nice, Toulon et Aix-en-Provence.

Elle est frontalière de deux sites touristiques de renommée internationale : les gorges du Verdon et le Golfe de Saint-Tropez.

L'Agglomération Dracénoise est la 3ème Communauté d'agglomération du Var, avec une superficie de 914 km2. Son périmètre institutionnel épouse largement le bassin de vie autour de sa ville centre - Draguignan- et correspond au périmètre de son schéma de cohérence territoriale (SCOT), conférant à l'agglomération Dracénoise une véritable cohérence de territoire de projet.

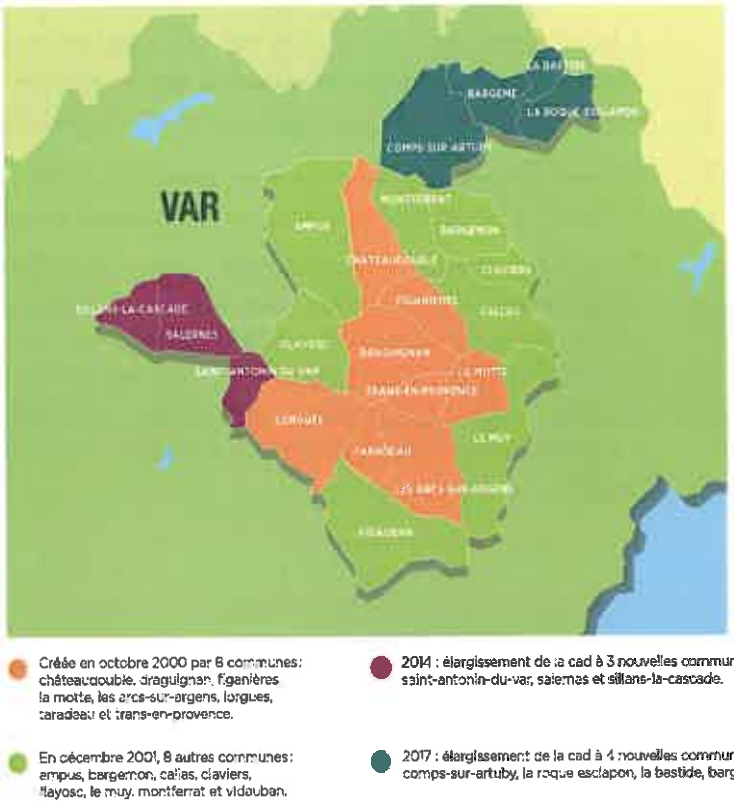


Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Depuis sa création en 2000, la communauté d'Agglomération Dracénoise a connu quatre phases successives dans l'évolution de son périmètre institutionnel dont la dernière qui prendra corps au 1er janvier 2017 avec l'accueil de 4 nouvelles communes aux portes du Verdon.

Ainsi, au 1er janvier 2017, la communauté d'Agglomération Dracénoise comptera 23 communes pour un total de 108 000 habitants.

***ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE ADMINISTRATIF DE LA CAD***




- Créée en octobre 2000 par 8 communes: châteaudouble, draguignan, figanières la motte, les arcs-sur-argens, lorgues, taradeau et trans-en-provence.
- En décembre 2001, 8 autres communes: ampus, bargemon, callas, claviers, flayosc, le muy, montferrat et vidauban.
- 2014 : élargissement de la cad à 3 nouvelles communes: saint-antonin-du-var, salernes et sillans-la-cascade.
- 2017 : élargissement de la cad à 4 nouvelles communes: comps-sur-artuby, la roque esclapon, la bastide, bargème

## A-2 Les Principales caractéristiques socio-économiques de la Dracénie

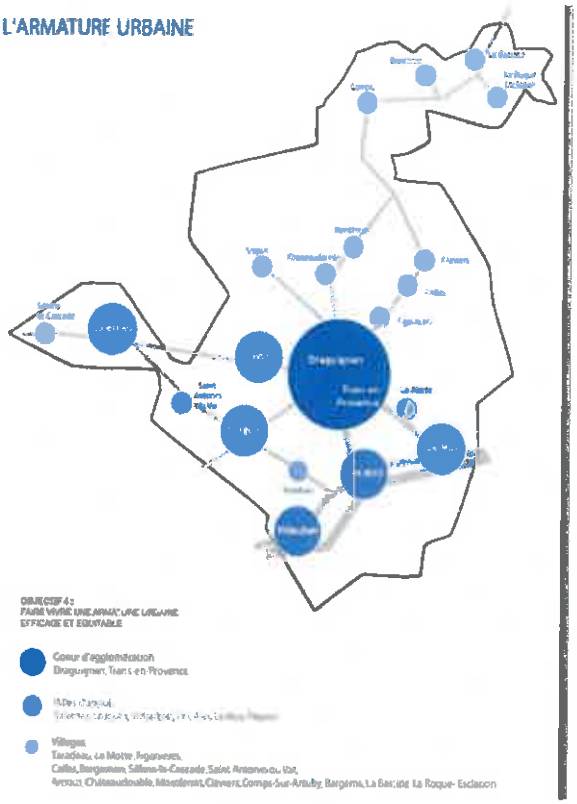
L'agglomération dracénoise se caractérise par une population toujours en croissance, même si son rythme de croissance se ralentit depuis 2010 et par une économie largement « résidentielle ».

**Population :** La Communauté d'Agglomération Dracénoise compte 108 000 habitants et enregistre un taux de croissance de l'ordre de 1% par an ( + 1000 habitants par an). Cette population se répartit autour d'une armature urbaine, établie en 3 strates dans le Schéma de Cohérence territoriale.

- <u>Cœur d'agglomération</u> (Draguignan, Trans en Provence) : autour de 45 000 habitants avec la ville centre de Draguignan qui compte 40 000 habitants.
- <u>6 Villes d'appui</u> (Le Muy, Flayosc, Lorgues, Vidauban, les Arcs, Salernes), avec 3 villes de près de 10 000 habitants (Vidauban, Lorgues, le Muy)
- <u>15 villages entre 100 et 3500 habitants</u> - Taradeau, la Motte, Figanières, Callas, Bargemon, Sillans-la-Cascade, Saint-Antonin, Ampus, Chateaudouble, Montferrat, Claviers, et à compter de janvier 2017 Bargème, La Roque-Esclapon, La Bastide et Comps-sur-Artuby.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

La croissance démographique s'explique, depuis 2010, davantage par la remontée des populations depuis le littoral que par héliotropisme depuis le septentrion, tandis que la structuration par classe d'âge présente un profil relativement équilibré, avec néanmoins une légère sur-représentation des retraités et des seniors.




**Économie / emploi :** Avec une histoire marquée par la présence de la Préfecture du Var à Draguignan jusque 1974, la Dracénie reste un territoire encore très administratif, avec près de 30% des emplois pourvus par le secteur public, une spécificité marquée par la présence des administrations, de l'Armée (Infanterie, Artillerie, Soutien et Logistique, camp de Canjuers), et le Centre Hospitalier basé à Draguignan.

L'économie de la Dracénie est une économie très résidentielle, avec des filières économiques majeures que sont le commerce, l'artisanat, la construction, la viticulture, l'économie de services, le tertiaire public et une prédominance des TPE et PME. Le tourisme, constitue une des filières de production économique la plus importante avec un fort potentiel qui reste à développer.

**Les milieux naturels et agricoles :** Avec 12% d'espaces agricoles et 70 % d'espaces forestiers et milieux naturels, le territoire de la Dracénie se caractérise par un cadre de vie très « Nature » qui fonde pour partie son image, son identité et son attractivité.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

## A-3 La Dracénie : Une agglomération mi urbaine - mi rurale

La Dracénie se caractérise fortement par le fait rural : nombre de ses communes (95%) sont éligibles à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), plus de 60% de ses communes sont classées en communes rurales (arrêté préfectoral du 28 avril 2015).

La ruralité de l'agglomération Dracénoise doit être envisagée à deux échelles :

- A grande échelle, les territoires ruraux sont ceux de l'arc nord de l'agglomération ainsi que les communes du sud de moins de 3000 habitants (Taradeau, La Motte, St-Antonin et Sillans).
- A petite échelle, c'est bien l'ensemble de l'agglomération qui peut être considéré comme rural, face aux ensemble métropolitains régionaux et nationaux.

Au sein de la Dracénie, la ruralité revêt des réalités plurielles que l'on peut regrouper en trois grands ensembles :

- Une ruralité agricole essentiellement viticole au sud de l'agglomération dans la dépression permienne dans laquelle passent également les principaux axes de communication, induisant de forts conflits d'usages potentiels,
- Une ruralité de moyenne montagne au nord de l'agglomération autour de villages classés en loi montagne sur les contreforts du Verdon, qui se verra renforcée avec l'élargissement de l'agglomération aux quatre nouvelles communes de Comps sur Artuby, Bargeme, la Bastide et la Roque Esclapon,
- Une ville-centre recouvrant des fonctions urbaines mais qui nécessite une politique de revitalisation de bourg centre.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

## B) Les enjeux du territoire

L'agglomération dracénoise, mi urbaine mi rurale est confrontée à la fois aux enjeux des agglomérations de taille moyenne face au développement des métropoles, mais aussi aux enjeux reconnus du monde rural.

Néanmoins, il est important de rappeler les quatre singularités qui caractérise l'agglomération dracénoise qui fonde son projet territorial :

- **La Dracénie attire** des populations importantes venues d'ailleurs, sa démographie est très dynamique à raison de près de 1000 habitants supplémentaires par an soit un taux de croissance annuel proche de 1%, ce qui est élevé et près du double du taux national. Ces populations supplémentaires, tout à la fois, suscitent et demandent des emplois supplémentaires : la logique de l'économie résidentielle est telle que ce qui est suscité est toujours moindre que ce qui est demandé. L'ambition d'un développement économique apte à fournir des emplois à tous et à minorer les déplacements mécanisés obligatoires est bien à l'ordre du jour. Vivre et travailler en Dracénie est une ambition portée par le territoire.

- **La Dracénie est marquée par son identité rurale renouvelée.** A l'ancienne vision d'une ruralité distante de la modernité, majoritairement agricole et en déclin démographique, il convient, aujourd'hui et tout particulièrement en Dracénie, de substituer une nouvelle vision de la ruralité modernisée. En effet, dans une partie importante des espaces ruraux, la pluralité des fonctions assurées est gage de regain démographique, de contribution au développement mais aussi de la survenue de nouvelles problématiques : accès aux services et équipements, requalification des bourgs et villages dégradés et qualité du cadre de vie avec notamment la question de la densification acceptable.

- **La Dracénie est dans une situation géographique remarquable**. Entre littoral et Provence alpine elle est, entre très hautes densités du premier et très faibles densités de la dernière, le territoire naturel d'une vive augmentation des pressions de développement. De plus, à peu près équidistante des aires urbaines métropolitaines de l'ouest de la Région – Marseille, Aix en Provence et Toulon- et à l'Est celle de Nice, elle est aussi entre les Maures et l'Esterel, le couloir de passage obligé des flux de circulation des hommes et des marchandises. N'est pas sans importance, à cet égard, l'annonce de l'implantation en Dracénie d'une gare Est Var sur la future ligne à grande vitesse Provence Alpes Côte d'Azur-la LGV PACA-.

- La Dracénie comme l'ensemble de la Provence se caractérisait traditionnellement par une morphologie urbaine très ramassée, groupée, dense – en « îles urbaines » - où chaque tissu urbain communal de ces villages-villes était bien distinct des autres avec des coupures naturelles et agricoles importantes en surface. **Cette morphologie urbaine a fortement évolué** à la mesure du formidable accroissement démographique qu'a connu le territoire et qu'il va continuer à connaître, quoique sur un rythme amoindri. L'urbanisation s'est beaucoup implantée le long des couloirs de circulation définis par la trame viaire mais aussi par le réseau hydrographique. Il en a résulté une nette diminution des espaces agricoles en même temps qu'une exposition accrue aux risques d'inondation, hélas tragiquement démontrée en juin 2010.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Ainsi, la croissance démographique que connaît de manière continue l'agglomération Dracénoise l'expose à des besoins de la population de plus en plus urbains posant ainsi la problématique :

- De l'accès aux services et aux équipements publics
- De l'accès aux autoroutes de l'information
- De l'accès à l'emploi
- De la requalification des centre- bourgs et villages (redynamisation commerciale de proximité, qualité des espaces publics, requalification des centres anciens, production de logements)
- Des nouveaux besoins de mobilité (transport collectifs et modes doux intra muros)
- De la préservation du cadre de vie.

Ces besoins se posent dans un contexte de métropolisation et de concurrence entre les territoires, de développement durable, de solidarité territoriale et de réduction des fonds publics avec des spécificités variables entre les pôles urbains et les communes les plus rurales de l'agglomération :

- Dans le cœur d'agglomération et les villes d'appui, ces enjeux se déclinent essentiellement en maintien et mise à niveau des équipements publics structurants, création de nouveaux espaces économiques créateurs de richesses et d'emplois, production de nouveaux logements en extension urbaine autant qu'en renouvellement urbain. Il s'agit ici de mettre à niveau les équipements d'une agglomération de plus de 100 000 habitants tout en cherchant à développer ses spécificités pour s'affirmer en tant que pôle urbain sur la scène départementale et régionale.
- Dans les plus petites communes rurales, ces enjeux se déclinent essentiellement sur le maintien aux services publics de proximité et l'accès aux services publics structurants de l'agglomération, le maintien des commerces de proximité, la requalification des centres anciens, le maintien et le développement d'une agriculture de périphérie.

Dans ce contexte , la Communauté d'Agglomération Dracénoise devient l'échelon territorial pertinent et reconnu par les communes pour assurer la cohésion et la solidarité territoriale, mutualiser l'ingénierie nécessaire pour assurer les projets de développement, et jouer le rôle d'effet levier sur la mobilisation des fonds publics nécessaires au développement du territoire sur la base d'un projet territorial partagé.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 983-248300493-20170119-C_2017-005-DE

Les enjeux de l'agglomération Dracénoise concernant les 6 volets prioritaires du Contrat de ruralité sont ainsi détaillés ci après, en présentant pour chacun des volets une grille Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces (AFOM).

### 1.L'accès aux services publics et marchands et aux soins

| ATOUTS | OPPORTUNITES |
|---|---|
| - Présence sur l'agglomération de grands équipements publics (Centre Hospitalier, palais de justice, administrations, pôle culturel, pôle universitaire)<br><br>- Bonne accessibilité de l'agglomération depuis les grands axes de communication<br><br>- Bon niveau d'équipements sportifs et culturels de proximité fonctionnant en réseau<br><br>- Volonté des élus ruraux de soutenir l'accès aux soins et d'améliorer l'offre de soins à la population | - Développer les liens entre l'offre de soins en Ville-Hôpital-Maison de Santé<br><br>- Groupement Hospitalier de Territoire : favoriser des filières de soins avec une offre complémentaire à celle du centre hospitalier de Draguignan ; rendre plus lisible le parcours de soins<br><br>- Des projets de maisons de santé : maison de santé pluri-professionnelle (MSP) à Comps-sur-Artuby, projet e-santé en lien avec la MSP d'Aups (téléconsultations, télémédecine...), maison de services à Callas, etc<br><br>- Émergence de maison de services publics mutualisés autour d'établissements plurifonctionnels (tourisme, médiathèque, santé, services marchands,…) |
| **FAIBLESSES** | **MENACES** |
| - Non-remplacement des généralistes partant à la retraite, idem pour les spécialistes<br><br>- Insuffisance des services publics et marchands de proximité en milieu rural<br><br>- Accessibilité numérique | - Concurrence entre centres hospitaliers<br><br>- surcharge des urgences au centre hospitalier<br><br>- désertification médicale des territoires ruraux |

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300193-20170119-C_2017_005-DE

**2.La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs**

| ATOUTS | OPPORTUNITES |
|---|---|
| - Un certain art de vivre basée sur l'aisance spatiale qu'a connu le territoire en matière d'urbanisme<br>- des centre-villes encore suffisamment dynamique pour faciliter la mise en œuvre de démarches de revitalisation | - Une démarche de revitalisation du cœur d'agglomération engagée par la ville centre (PUG)<br>- Une stratégie d'aménagement et de développement communautaire (SCOT) affichant un objectif d'équilibre entre les pôles urbains et de complémentarité entre centre et périphéries<br>- Une démarche FISAC communautaire en faveur des centres villes et villages<br>- Une politique de l'habitat communautaire en faveur des centres anciens (PLH, PIG)<br>- Émergence et développement d'éco-quartiers |
| **FAIBLESSES** | **MENACES** |
| - Une paupérisation des centres anciens<br>- Des centres anciens dégradés et un taux de logements vacants importants<br>- Une mise en valeur insuffisante des bourgs centres | - Pression de développement au sud de l'agglomération et risque de déséquilibre commercial entre centres et périphéries en l'absence d'un SCOT établi<br>- Désertification commerciale des petites communes rurales<br>- Raréfaction des fonds publics |

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

### 3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc…)

| ATOUTS | OPPORTUNITES |
|---|---|
| - Une économie résidentielle qui joue le rôle d'amortisseur dans le contexte de crise économique<br><br>- Un fort potentiel de développement économique au sud de l'agglomération proches des axes de communication pour diversifier son économie en lien avec les bonnes conditions de desserte de l'agglomération (A8, N7, gare SNCF)<br><br>- Un fort potentiel de développement touristique qui s'appuie sur la diversité de son terroir, son patrimoine vernaculaire et une viticulture de grande renommée<br><br>- Draguignan, ville centre de l'agglomération, conserve encore son rôle de capitale administrative de l'Est-Var (palais de justice, sous-préfecture, pôle universitaire, centre opérationnel du SDIS, chambres consulaires,…) | - Projet de Campus Universitaire à Draguignan regroupant les établissements d'enseignements supérieur, en appui à la vie étudiante locale et développant une offre de formation ciblée et complémentaire, en fonction des besoins économiques du territoire- projet d'un nouveau CFA BTP<br><br>- Inscrire toutes les communes sur les autoroutes de l'information avec le SDTAN<br><br>- La perspective d'une future gare LGV sur la future Ligne nouvelle ferroviaire à l'horizon 2030<br><br>- Une stratégie de positionnement touristique définie et en cours de mise en œuvre sur l'ensemble des communes de l'agglomération<br><br>- Labellisations touristiques en cours (vignobles et découvertes, Pays d'art et d'histoire) |
| **FAIBLESSES** | **MENACES** |
| - Une économie productive faible, avec des emplois plutôt à faibles revenus et un manque de structuration de filières<br><br>- Une activité touristique saisonnière et faiblesse de l'appareil hôtelier<br><br>- Une attractivité commerciale de cœur de ville en difficulté (taux de vacance dans la ville centre, et perte de commerce de proximité en zone très rurale) avec un taux d'évasion important sur certains segments (équipements de la personne, équipement de la maison, loisirs, culture)<br><br>- Desserte numérique en zone très rurale | - Fermeture ou délocalisation d'établissements publics quittant le ville centre<br><br>- Concurrence économique entre territoires<br><br>- Un risque de décrochage de l'activité agricole avec un recul encore marqué des espaces agricoles et une transmission des exploitations menacées faute de repreneur<br><br>- risque de fracture numérique des territoires |

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

## 4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

| ATOUTS | OPPORTUNITES |
|---|---|
| - Un réseau de transport en zone rurale performant avec le transport à la demande (TAD)<br><br>- Un réseau de transport au service de la solidarité des territoires et des populations (transport scolaires, conditions tarifaires adaptées aux revenus des ménages)<br><br>- Développement de projets de pistes cyclables intra muros mais aussi entre les communes en lien avec le développement touristique ( E8, la vigne à vélo) | - La refonte du réseau des transports en cours d'étude pour rendre plus efficace le lien entre les pôles urbains de l'agglomération et adapter encore davantage le niveau de services en zone rurale<br><br>- restructuration du boulevard Clemenceau dans la ville centre et création d'un pôle d'échange multimodal en cœur de ville en lien avec un futur centre technique des transport<br><br>- Un programme de mise en accessibilité du patrimoine communautaire, des voiries du réseau de transports, et soutien communautaire aux Ad'Ap communaux<br><br>- Développer les modes alternatifs de déplacements et favoriser les aires de co voiturage notamment à la sortie de l'échangeur autoroutier du muy<br><br>- Projet de Ligne Nouvelle Ferroviaire avec une gare Est-var prévue au sud de la Dracénie |
| **FAIBLESSES** | **MENACES** |
| - Un habitat diffus périphérique qui pose la question de la rentabilité du modèle économique du réseau de transport<br><br>- Une mobilité parfois difficile et mal adaptée aux besoins d'accessibilité aux grands équipements communautaires | -Coût du développement du réseau de transport en commun dans un contexte de diminution des fonds publics.<br><br>- Impacts et gestion des conséquences de la future LNF sur l'agglomération Dracénoise posant la nécessaire anticipation du projet |

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

## 5. La transition écologique et énergétique

| ATOUTS | OPPORTUNITÉS |
|---|---|
| - Une filière BTP importante sur l'agglomération<br><br>- Une agglomération située dans un département parmi les plus ensoleillés de France ouvrant des perspectives sur le développement de l'énergie solaire<br><br>- Une ressource forestière importante (60%) ouvrant des perspectives sur la valorisation bois<br><br>- Une stratégie de desserte des territoires en déchetteries offrant un bon maillage des communes y compris les plus rurales<br><br>- une trame verte et bleue maillant tout le territoire le long des principaux cours d'eau (Argens, Florieye, Endre, Nartuby) et des 3 sites Natura 2000 de l'agglomération | - Adhésion de l'agglomération à la plateforme de rénovation énergétique de l'Est-Var AREVE<br><br>- Projet de Construction d'un nouveau CFA BTP comme opportunité pour développer les modes de construction durable<br><br>- Mise en place d'une nouvelle stratégie pour une gestion durable des déchets (optimisation du schéma des collectes, création de nouvelles déchetteries, gestion des déchets verts et des cartons, nouvelle unité de traitement prévu au schéma départemental)<br><br>- La Communauté d'Agglomération Dracénoise, animatrice des sites Natura 2000 |
| **FAIBLESSES** | **MENACES** |
| - Dépendances énergétiques de l'agglomération<br><br>- Adaptabilité de la filière du BTP à l'éco construction et évolution des filières de formation en la matière<br><br>- Un habitat diffus et un système routier qui place à l'agglomération dans une optique tout voiture<br><br>- 10 communes sur 23 concernées par un PPRI inondation depuis juin 2010 | - Risque de décrochage sur les dynamiques de « croissance verte »<br><br>- Modification du paysage agricole et naturel du fait de la croissance urbaine de l'agglomération<br><br>- Désertification des zones d'activités de l'agglomération fortement impactées par les PPRI |

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

## 6. La cohésion sociale

| ATOUTS | OPPORTUNITES |
|---|---|
| - Maillage important en équipements sportifs et culturels sur le territoire, favorisant le développement de la culture et l'apprentissage du sport<br><br>- Des politiques publiques communautaires en faveur de la solidarité territoriale et intergénérationnelle (habitat et logements sociaux, transport, économie de proximité FISAC, sport, culture)<br><br>- Un tissu associatif dense | - Un Contrat de Ville 2015-2020 sur les 3 quartiers prioritaires de la politique de la ville (2 à Draguignan, 1 sur le Muy)<br><br>- Une compétence de gestion des équipements culturels et sportifs, gage de solidarité territoriale et intergénérationnelle grâce à un fonctionnement en réseau<br><br>- Mise en place de deux clubs de prévention de la délinquance départementaux avec le soutien de l'agglomération, sur le Muy et Draguignan |
| **FAIBLESSES** | **MENACES** |
| - Un parc social en habitat en augmentation mais qui reste insuffisant pour répondre aux besoins du territoire<br><br>- Une paupérisation dans les centres anciens de la Ville-centre et des centre-villages | - Une rupture du lien social dans les centres anciens<br><br>- Isolement des séniors et personnes âgées en zone rurale<br><br>- Difficultés à conserver les jeunes du territoire du fait de la faiblesse de l'appareil de formation et du marché du travail |

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

## C) État des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

### C.1. Démarches en cours par l'État

***1 - Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental) :***

Sur le territoire de l'arrondissement de Draguignan, les engagements se déclinent de la façon suivante :

**1.1 - Priorité 1 : garantir à tous l'égalité d'accès aux services**

* Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

L'État et le conseil départemental du Var ont initié la procédure relative au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP). Le second comité de pilotage s'est tenu le 12 décembre 2016 au cours duquel le diagnostic qualitatif et quantitatif de l'offre de services aux publics existants a été présenté ainsi que les premières pistes de réflexions sur le plan d'action pluriannuel du schéma.

Sur la base de ce diagnostic territorial et en cohérence avec le plan d'actions départemental du SDAASP, l'État et la CAD seront attentifs à décliner un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services au public.

* Accès aux services de santé :

La Maison de Santé de Comps-sur-Artuby a été inauguré le 22 janvier 2016.
Au titre de la DETR, cet établissement a bénéficié en :
2013 de 208 898 euro pour l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire
2015 de 44 000 euro pour l'acquisition de matériel médical.

La composition d'une équipe pluridisciplinaire (généraliste, spécialistes, personnels médicales) permet de répondre aux attentes de la population de ce bassin de vie qui comprend environ 1500 habitants répartis autour de 9 communes classées en zones montagnes(massif des Alpes) et rurales.

Enfin, un contrat local de santé est en cours d'élaboration sur la commune de Draguignan.

Dans le cadre de son élargissement territorial, la CAD a modifié ses statuts pour prendre la compétence maison de santé pluridisciplinaire et assurera à compter du 1er janvier 2017, la gestion de la maison de santé de Comps.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

* Accès aux services publics :

Deux Maisons de Services Aux Publics sont reconnues par l'État :

- une MSAP EPCI à Fayence (ex RSP), présente sur le territoire depuis 1997 puis labellisée Relais de Services Publics en 2008, puis MSAP en 2016. Cette structure a un rayonnement sur un territoire comprenant plus de 26 000 habitants et pour lequel certaines communes sont classées montagne et ou rurales.
Cette structure offre de nombreux services, d'accueil physique avec les permanences de nombreux partenaires. Un espace visio-guichet a été installé pour les entretiens avec un conseiller Pôle Emploi. Cette structure dispose aussi d'un Espace Public Numérique et d'un espace de télétravail et de coworking.

- une MSAP Postale à Comps-sur-Artuby, en fonctionnement depuis le mois de juin 2016, elle offre un service d'accueil par l'agent postal concernant les demandes auprès des partenaires de la CARSAT, de la MSA et de Pôle Emploi.

Deux MSAP en projet :

- une MSAP postale (en cours de reconnaissance par l'État) à Callas, pour laquelle l'inauguration est prévue début 2017.

- une MSAP EPCI sur la commune de La Martre, commune de montagne. Ce projet a bénéficié en 2015 de 212 038, 75 euros pour la création d'une Maison de services au public et développement numérique.

* Sécurité :

Dans le cadre du développement des conventions de coordination entre les polices municipales et la police ou la gendarmerie nationales, sur 39 communes de l'arrondissement concernées, 36 conventions réalisées.

**1.2 - Priorité 2 : amplifier les capacités de développement des territoires ruraux**

* Téléphonie mobile / accès numérique :

- Dans le cadre de la résorption des zones blanches, trois communes - Bargème, La Bastide et La Martre - ont bénéficié durant l'été 2015, d'un repérage dans le cadre du plan national.
Les vérifications ont conduit à ne pas les maintenir dans le dispositif puisqu'au moins un opérateur était accessible au centre du village.
Dans le cadre du nouveau Programme de résorption des zones blanches, une nouvelle mesure de terrain doit avoir lieu le 23 janvier 2017 sur une 4ème commune – Figanières.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

- Le département du Var est engagé dans le plan France Très Haut Débit (THD) puisque la phase opérationnelle a été lancée. A ce titre, le Schéma Départemental de l'Aménagement du Numérique porté par le Département a bénéficié d'une aide État/FNADT de 10 648 €. Le SDTAN a également bénéficié d'une aide de la CAD à hauteur de 9 459€.

* Culture :

A travers cette thématique, l'éducation artistique et culturelle a été développée sur les territoires suivants :
- 1 convention culturelle avec le Parc Naturel Régional du Verdon
- 1 convention EAC avec la Ville de Saint Raphaël et Agglo Scène
- 1 convention avec la Communauté d'Agglomération Dracénoise

* Tourisme :

Afin de développer les contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux, les EPCI n'ont pas fait connaître leur intention de répondre à l'appel à projets pour lequel le Préfet les avait informés par un courrier de sensibilisation au dispositif.

### 1.3 - Priorité 3 : mise en réseau des territoires

Une démarche multipartenariale et pluriannuelle a été engagée par la mobilisation de l'ensemble des leviers de développement afin d'engager une redynamisation du bourg-centre de Draguignan, chef- lieu d'arrondissement et ville centre de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.
Les actions s'inscrivent dans le cadre de la mesure 15 du CIR de Vesoul du 14 septembre 2015.
L'engagement des principaux partenaires a conduit à la signature d'une déclaration conjointe le 12 mai 2016, entre la ville de Draguignan, la Communauté d'Agglomération Dracénoise et l'État.

### 1.4 - Priorité 4 : accompagner les territoires

* Dans le cadre de la mobilisation de 300 millions d'euros du fonds de soutien à l'investissement local en 2016 pour accompagner le développement des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants, la ville de Draguignan au travers de son Projet Urbain Global a bénéficié d'une subvention de 2 179 835 euros et la Communauté d'Agglomération Dracénoise d'une subvention de 100 000 euros.
Les actions projetées relèvent de différentes thématiques portant sur : aménagement urbain, logement, culture et patrimoine, mobilité et transport, développement économique et commerce.

* L'augmentation de la DETR depuis 2014, enveloppe départementale passant de 4 147 716 euros à 5 886 050 euros en 2016, a permis à l'État d'accompagner de nombreux projets dans le Var. En 2016, ce sont ainsi 78 dossiers qui ont bénéficié de cet accompagnement financier.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248000493-20170126-2017_005-DE

En 2016, sur les 5 886 050€ d'AE octroyées au département du Var, un total de 2 293 737 euros a ainsi pu être réparti entre les projets structurants de l'arrondissement de Draguignan pour un taux moyen de subvention de 34 %.
Huit communes de la CAD ont ainsi bénéficié du soutien de l'État pour une enveloppe totale de 643 029 euro.

* Les projets des collectivités ont également bénéficié du soutien de l'État grâce au Soutien à l'Investissement Public Local.
Ainsi, le département du Var a pu soutenir à hauteur de 6 476 790 euros les dossiers présentés dans le cadre de l'enveloppe 1 et 5 204 186 euros pour l'enveloppe 2 pour ce qui concerne les centre-bourgs.
C'est dans ce cadre que la Dracénie a bénéficié d'un soutien considérable de l'Etat à hauteur de 2 489 835 euros pour de nombreuses actions structurantes des territoires.

* La Communauté d'Agglomération Dracénoise a montré un réel dynamisme à voir aboutir rapidement son contrat de ruralité. Depuis sa lettre d'intention en date du 29 septembre 2016 et la version finale du contrat, les services se sont fortement mobilisés afin de voir aboutir celui-ci en début d'année 2017.

### *2 - Présentation de la stratégie de l'État sur le territoire (ou déclinaison du cadre départemental) ;*

### 2.1 – La Prévention des risques inondations

Les 15 et 16 juin 2010, le département du Var et plus particulièrement l'arrondissement de Draguignan a dû faire face à une catastrophe naturelle d'une ampleur exceptionnelle.
Les intempéries de juin 2010 – dénommés Dracénie 2010- ont profondément marqué le département puisque 25 personnes sont décédées et deux ont disparu. Les indemnités d'assurances se sont élevées à plus de 615 millions d'euros. Les dommages pour les collectivités et le coût financier des dépenses publiques ont fortement grévé les budgets des communes et EPCI et les ont conduits à reporter de nombreux projets.
Compte tenu de ces enjeux, à la fois humains et de territoires, l'État a fait de la prévention des inondations une priorité incontournable dans le département du Var.
D'abord avec la création du Syndicat Mixte de l'Argens (SMA), qui recouvre le territoire de 74 communes (sur 151 que représenté le département du Var), touchant 328 000 habitants (soit 32 % de la population du Var et 13 000 entreprises en zone inondable.
Puis avec le soutien à la rédaction du PAPI d'intention, puis du PAPI complet des travaux sur le bassin versant de l'Argens.
Six ans plus tard, en décembre 2016, la convention cadre du PAPI est signée avec les principaux partenaires et co-financeurs pour un montant de 96 millions d'euro et pour lequel l'État contribue à hauteur de 37 millions.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

## 2.2– La lutte en faveur de l'emploi

L'État se mobilise sur le territoire autour de nombreuses instances que sont le Service Public de l'Emploi dans le Département, le Comité Départemental d'examen des Problèmes de Financement des Entreprises, et de nombreux événements tels que les rencontres de l'entreprise.

Au niveau de l'arrondissement, des instances participent aussi sous la présidence du sous-préfet à maintenir le dialogue avec les acteurs de l'emploi.

- le groupe contact qui regroupe les agences Pôle Emploi, les Missions locales et la Maison de l'Emploi qui est présente sur le territoire.

- le Comité Local de Suivi de l'Emploi et de l'Économie qui outre les acteurs de l'emploi, réunit les chambres consulaires, la Banque de France, les syndicats des professionnels, les tribunaux de commerce et les EPCI.

- Le Service public de l'emploi de Proximité Dracénie Coeur du Var :

En Provence Alpes Côte d'Azur, sept zones prioritaires ont été retenues, dont une seule sur le département du Var, dépendant de deux intercommunalités, la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD) et la Communauté de Communes Cœur du Var (CCCV).
Installé par M. le Préfet du Var le 11 mai 2015, le Service Public de l'Emploi de Proximité « Dracénie-Cœur de Var » a un périmètre cible de 10 communes. La population s'élève à 100 355 habitants. Ce territoire comprend 4 quartiers en contrat de ville.
Il a été défini un périmètre d'association composé des 20 autres communes de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (11 pour la CAD) et la Communauté de Commune Cœur de Var (9 pour la CCCV).
L'enjeu du Service Public de l'Emploi de Proximité est d'accompagner des filières créatrices d'emploi et des projets de développement économique, de mettre en adéquation les compétences des demandeurs d'emploi et les besoins des entreprises, de développer la formation et l'accès à l'emploi.
Il est mis en place pour une durée de 3 ans. L'année 2015 a permis de créer une synergie entre les partenaires par la rédaction du plan d'actions. L'année 2016 et 2017 devront voir se concrétiser les actions inscrites au plan.

Le plan d'actions, signé le 29 janvier 2016 a été élaboré avec l'ensemble des partenaires. Il comprend 15 actions regroupées dans les 6 thématiques suivantes :

- Analyse du territoire ;
- Formation, alternance, compétences, numérique ;
- Mobilité ;
- Foncier d'entreprises ;
- Amélioration du fonctionnement du marché de l'emploi ;
- Maintenir et développer l'emploi dans le secteur agricole.

Lors du dernier COTECH du mois de novembre 2016, il est fait état de l'avancement des actions. Certaines ont déjà abouti, et d'autres sont en cours de réalisation.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

- La spécificité de la filière céramique potiers à Salernes

Ce projet de plan d'actions a vu le jour en avril 2014 suite à la tenue d'une table ronde lors de la semaine de l'industrie durant laquelle ont été évoquées les difficultés rencontrées par les céramistes sur la commune de Salernes.
En effet, malgré l'excellence de la qualité des produits fabriqués, les entreprises artisanales de ce secteur, qui ne sont plus que 9 en 2015, n'ont pu résister au contexte de concurrence internationale avec notamment de nouveaux matériaux proposés et des coûts plus élevés, ce qui a conduit à une baisse annuelle des ventes de l'ordre de 15 % par an depuis 2007.
Depuis le début du XIX$^{ème}$ siècle, le travail de l'argile, les métiers de la terre, notamment la fabrication des tomettes en terres cuites, sont intimement liés à l'histoire de Salernes.

En mai 2014, le sous-préfet a souhaité relancer ce secteur en difficulté avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, institutionnels et professionnels) afin de soutenir cette activité économique.

En janvier 2015, la signature du plan de 18 actions regroupées autour de 5 thématiques (rayonnement de Salernes, accès à la commande publique et aux grands marchés, connaissance et commercialisation des produits, prévention des difficultés, développement des entreprises) engagent de nombreux partenaires.

Parallèlement, l'une des actions ayant pour objectif la recherche de partenaires financiers, la mobilisation du GAL Grand Verdon pour faire émarger un projet LEADER est engagée. Un plan d'actions élaboré par les professionnels céramistes et potiers est présenté en juillet 2016 à l'ensemble des partenaires en vue d'un dépôt de dossier LEADER.

- Le tourisme sur le territoire

Second département de France en terme d'affluence, il n'en demeure pas moins que de nombreuses disparités existent entre les territoires.
L'arrondissement de Draguignan couvre la moitié Est du département.
Ses caractéristiques sont fortement marquées :
- une population nombreuse : 320 000 habitants dont une ville de plus de 50 000 habitants (Fréjus) ;
- un cadre naturel diversifié : le littoral (avec notamment la presqu'île de Saint-Tropez), la plaine, le haut Var, des communes de taille très variée.
- une économie fortement tertiarisée dominée par le tourisme et par la présence militaire (trois écoles militaires et trois régiments) – avec toutefois une activité viticole prospère ;
- l'existence de réelles contraintes physiques : risques de crues (27 morts en 2010) et de feux de forêts.
L'Est-Var est, grâce à l'autoroute fortement connectée avec les Alpes maritimes (Cannes et Nice).

S'agissant particulièrement du tourisme, il est très diversifié puisqu'il peut être de luxe, vert, de plein air, familial. Il n'en demeure pas moins qu'il convient de développer le tourisme entre le littoral et les Gorges du Verdon, tout en faisant face à la difficulté à laquelle sont confrontés les travailleurs saisonniers pour se loger.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

### 2.3 – La lutte contre la désertification médicale

Selon une récente étude sur la démographie des médecins généralistes et spécialistes du Conseil de l'Ordre des Médecins du Var, le département cumule les critères de désertification médicale et plus seulement dans les zones rurales, le littoral étant dorénavant également touché. À l'horizon 2020, ce sera un tiers des généralistes varois qui auront cessé leurs activités en libéral. L'offre de soins ne répond plus à l'accroissement des besoins médicaux. Parmi les pistes évoquées, le regroupement de professionnel de santé exerçant sur le même site.

Avec la labellisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire dans le Haut Var, l'État s'est mobilisé pour lutter contre cette désertification médicale sur le nord est du département.
Mais le constat tend à soutenir davantage l'installation des médecins et favoriser leur regroupement dès lors qu'une telle intention se manifeste.

### 2.4 – L'amélioration et le maintien des réseaux

- Les zones blanches (réseau téléphonique mobile et internet)

Comme expliqué supra concernant les engagements CIR, 4 communes de l'arrondissement (Bargème, Figanières La Bastide, La Martre) ont ou vont faire l'objet d'une mesure de terrain afin de vérifier le classement en zone blanches. Pour trois d'entre elles, (Bargème, La Bastide, La Martre) la mesure a permis de constater qu'un opérateur au moins était en réseau au centre du village. Toutefois, il a été souligné par les collectivités qu'il convenait également de mesurer cette offre dans les hameaux alentours, là où la plupart du temps aucun réseau n'est disponible.

- Le cas particulier du réseau sur le Mont Lachens

Situé sur l'arrondissement de Draguignan, le Mont Lachens culmine à plus de 1700 mètres. Cela fait le plus haut sommet du Var.
La station du Lachens présente des enjeux considérables au-delà du département du Var.
En effet, c'est un nœud de transmission important. C'est également un lieu de signal dont dépendent de nombreux usagers publics, services de secours notamment, et privés qui renvoient des informations vers des communes du Var, mais également des Alpes-Maritimes et des Hautes-Provence.
Il est donc indispensable d'organiser les modalités d'accessibilités de ce site notamment en hiver afin que chaque gestionnaire puisse y accéder en cas de dysfonctionnement de son installation.

De plus son bon fonctionnement dépend souvent des conditions météorologiques.
Elle est en effet située sur un secteur géographique très exposé à la foudre qui à plusieurs reprises conduit à des pannes entraînant des conséquences sur les transmissions émises par les différents co-gestionnaires. Située sur un secteur de montagne, elle est également soumise aux conditions météorologiques d'enneigement en saison hivernale.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C-2017_005-DE

Ces dernières années, et à plusieurs reprises, l'impossibilité d'y accéder, pour interventions, a pénalisé de nombreux usagers, parfois durant plusieurs jours. Du fait de la réduction de la présence des services de la Défense sur le site, le déneigement de la route communale n'est plus réalisé.

La difficulté relève aussi du nombre et des différentes compétences des co-gestionnaires qui sont au nombre de trois :
- Le Ministère de la Défense,
- Télédiffusion de France (TDF) : en plus de la transmission télévisuelle, des opérateurs privés (SFR, Bouygues, Orange) et des réseaux publics transmettent par les équipements TDF (service de secours, Acropole, EDF, SDIS,CHU)
- La société ITAS Tim : entreprise de télécommunication qui utilise ce réseau via une concession avec le Conseil Départemental du Var pour la diffusion de 4 multiplexes TNT.
Enfin il convient de souligner qu'ERDF dispose également d'un équipement technique sur le site.

Sur la base d'une clef de répartition entre les différents co-financeurs (publics, privés / des départements du 04, 06 et 83) la solution via un marché public à bons de commandes, porté par l'EPCI présent sur le territoire et notifié fin 2015 pour assurer pour trois ans ce déneigement devait résoudre cette problématique.

Toutefois, avec la dissolution de l'EPCI maître d'ouvrage, la problématique demeure entière, d'autant que certains financeurs ne se sont pas acquittés de la somme due.

Etant donné que la route communale d'accès est située sur la commune de La Bastide, la CAD se substitue à la CCAV pour suivre le marché.

Pour les modalités de financement relatives à la contrepartie due par la CCAV (1 080€), la clé de répartition est proposée en fonction de la population.

La vulnérabilité du site et donc de ses habitants est un point de vigilance dans le transfert de la CCAV à la CAD à compter de janvier 2017.

## 2.5 – Le développement des offres de formations supérieures

L'arrondissement de Draguignan est doté d'une offre de formations d'études supérieures notamment sur le chef-lieu d'arrondissement avec la présence de l'université et de l'IUT. Toutefois, les inquiétudes sur leur maintien et sur l'incapacité du territoire à retenir ses jeunes pour poursuivre leurs études supérieures est un constat.

Ainsi l'une des principales villes de l'arrondissement a perdu son IUT au profit d'un recentrage de la structure.

Les études menées dans le cadre du SPEP Dracénie Coeur du Var ont permis de constater que les jeunes ne restaient pas sur le territoire et n'y revenaient pas forcément pour y travailler.
Avec un territoire de plus de 320 000 habitants, l'arrondissement de Draguignan peut prétendre à offrir une formation supérieure de qualité.

La présence des Écoles Militaires de Draguignan, ainsi que celle du Camp de Canjuers sur le Haut Var sont autant d'atouts pour proposer un cursus spécialisé dans ce domaine.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

### *3 - État des dispositifs en cours : contrats, plans d'action, conventions ainsi que les schémas concernant le territoire*

Pour ce qui concerne les plans d'actions, ainsi que développés supra, deux plans d'actions (SPEP Dracénie – Coeur du Var et Plan d'action filière de la céramique de Salernes ) sont en cours.

Un troisième plan d'actions de sécurité et de prévention concerne spécifiquement la ville de Draguignan. Il repose sur une visibilité renforcée des forces de l'ordre, une intensification des contrôles des débits de boissons et assimilés, la mise en œuvre d'une réponse pénale immédiate.

Par ailleurs, l'intervention d'une association de prévention spécialisée, co-financée par le Département du Var, la Ville de Draguignan et la Communauté d'Agglomération Dracénoise est programmée pour débuter en 2017.

L'arrondissement de Draguignan est concerné par 3 contrats de ville pour 6 quartiers prioritaires. Ils ont tous été signés entre juin et juillet 2015.
Un délégué du Préfet assure leur suivi.

Plusieurs Contrats Régionaux d'Équilibre Territoriaux (CRET) sont en cours d'élaboration et certains territoires ont déposé des dossiers dans le cadre de Plan État-région.

Avec son agrandissement au nord est du département avec 4 nouvelles communes rurales, la Communauté d'Agglomération Dracénoise confirme sa volonté de soutenir les territoires ruraux. Son ambition d'être le premier contrat de ruralité signé dans le département du Var manifeste de cette intention qui est d'ailleurs déjà visible au travers des fonds de concours apportés aux communes de son territoire.

Avec ce contrat de ruralité, le soutien financier de l'État en faveur de ses actions en tant que maître d'ouvrage lui permettra de poursuivre son engagement en faveur des territoires ruraux.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

## C-2 Démarches de développement local engagées par la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Depuis 2014, la communauté d'Agglomération Dracénoise a engagé une démarche de projet de territoire qui trouve son expression à travers trois documents fondateurs que sont :

- Le Plan Pluriannuel d'Investissement sur la période 2016-2020
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Le projet d'agglomération

Ses trois documents fondent la mise en œuvre de l'ensemble de ses politiques publiques en matière de développement économique et touristique, d'habitat et de politique de la ville, d'environnement, de transport et de mobilités durables, de développement culturel et sportif.

La mise en œuvre de ces politiques publiques communautaires repose sur deux principes qui fondent la création de l'EPCI :

- Le développement de projets structurants adaptés aux besoins d'une population de plus de 100 000 habitants,
- La solidarité territoriale entre les communes où une part des richesses créées sur l'agglomération participent au développement et à la valorisation des plus petites communes.

### Les objectifs du projet d'aménagement et de développement durable de l'agglomération

Ces objectifs, affichés dans le PADD du SCOT de la Dracénie se déclinent autour de trois grandes ambitions :

1- L'ambition économique et sociale : la Dracénie, un territoire en essor

Objectif 1 - Faire vivre une armature urbaine efficace et équitable
Objectif 2 - Porter un projet de développement économique cohérent
Objectif 3 - Répondre à tous les besoins en logement

2- L'ambition environnementale : la Dracénie, un territoire grandeur nature

Objectif 4 – Préserver et valoriser les espaces naturels, agricoles et forestier- contribuer à la pérennité des continuités écologiques
Objectif 5 – Ménager les ressources naturelles et diminuer les pressions et pollutions
Objectif 6 – Diminuer l'exposition aux risques naturels

3- L'ambition urbaine : la Dracénie, un territoire à vivre

Objectif 7- Rendre le territoire accessible à tous dans la pluralité des modes de transport-concilier accessibilité et mobilité
Objectif 8 – Intensifier l'urbanisation et économiser l'espace

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

**Un Plan Pluriannuel d'investissement ambitieux en cohérence avec son projet de développement …**

Adopté par délibération le 31 mars 2016, le PPI 2016-2020 marque un engagement fort de l'agglomération dracénoise en faveur de l'investissement public dans un contexte budgétaire contraint : près de 60 M d'€ sur 5 ans.

| | |
|---|---|
| La Dracénie affiche un objectif ambitieux en matière de **développement, d'innovation et d'attractivité,** puisque près de 39% sont consacrés aux politiques publiques de l'économie, du tourisme, des équipements structurants culturels et sportifs et des infrastructures de mobilité. | Développement économique et attractivité touristique : 24% du PPI soit 14,6M€<br><br>Sport-Culture : 8% du PPI soit 4,7M€<br><br>Transport-Mobilité : 7% (budget annexe) soit 4,3M€ |
| Pour préserver son équilibre naturel, la Dracénie porte une **ambition environnementale forte**. Son engagement se retrouve aussi dans la volonté d'investir pour la préservation de l'espace naturel et le développement d'une excellence environnementale. | Environnement, PIDAF et prévention des risques : 18% du PPI soit 10,8M€<br><br>Déchets : 11% du PPI soit 6,5M€ |
| A travers son PPI, les politiques publiques de services, de **cohésion sociale** et de soutien à la **ruralité** sont également fortement affichées | Habitat : 12% du PPI soit 7,2 M€<br><br>dont 1,7 M€ pour les centres anciens<br><br>Fonds de concours à destination des communes, en soutien à la ruralité et la solidarité : 9% du PPI soit 5,1M€ |
| Par ailleurs, les projets d'investissement concernent également l'administration générale, dans un but de **performance publique,** au titre par exemple de l'entretien et l'optimisation énergétique du patrimoine communautaire, des investissements informatiques et numériques, de la mise en accessibilité, du parc automobile, etc | Administration générale : 11% du PPI soit 6,4M€ |

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

**...Un Plan pluriannuel d'investissement qui soutient fortement la ruralité grâce à la création de fonds de concours**

Les projets communaux sont ainsi fortement soutenus par l'agglomération contribuant à la cohésion et solidarité territoriale et à l'équilibre du développement sur l'ensemble de l'agglomération ***(cf annexe 1 – Les fonds de concours)***. Ces fonds de concours répondent aux objectifs de développement touristique, de cohésion sociale, de développement de services publics locaux ou encore de manière ciblée au renforcement du projet urbain de la ville centre de Draguignan.

**Les projets communaux de nature touristique :** Le soutien des fonds de concours aux projets communaux de nature touristique représente plus d' 1,5M€, soit presque 3 % du PPI de l'agglomération. Il bénéficie à 12 communes pour des projets aussi variés que la création d'une aire de camping-car à Bargemon, Montferrat et Taradeau, création d'un circuit pédestre intramuros et d'un circuit touristique et sportif à Callas, restauration de la Tour de Taradel à Taradeau, théâtre de verdure à Chateaudouble et à La Motte, réaménagement entrée de ville à Flayosc, valorisation et aménagement centre village/cascade et restauration du château à Sillans, raccordement de la base de loisirs communautaire à la base de loisirs communale à Vidauban, base de loisirs communale aux Arcs, aménagement du jardin Moulin de la Tour au Muy.

**Les projets d'accessibilité -Soutien aux Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) communaux :** Les communes d'Ampus, Chateaudouble, la Motte, Montferrat, et Saint-Antonin, seront soutenues par fonds de concours pour leurs propres projets communaux d'accessibilité, en soutien aux Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) communaux, prévoyant des aménagements et travaux de mise en accessibilité des établissements publics recevant du public, pour un montant total de 285 000€ sur la période 2016-2020.

**Les projets communaux contribuant au maintien de services publics locaux.** L'effort financier est volontairement important sur le soutien aux projets d'investissement garantissant des services publics de proximité et aux projets communaux contribuant au maintien de services publics locaux : Maison de services de proximité à Claviers, crèche parentale à Figanières, création d'une mini Station d'épuration (STEP) à Saint-Antonin, réseau d'eau sur le Hameau de Lantier d'Ampus, aménagement d'une aire de bicross à Bargemon, et aménagement de la salle communale à Salernes, pour un total de près d'1,4M€ soit plus de 2% du PPI.

**Le soutien à la Ville de Draguignan** est axé sur la reconquête du cœur marchand du centre-ville et sa stratégie de requalification urbaine, au travers du PUG, Projet Urbain Global, pour un montant de 2M€.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

**Des actions portées par l'Agglomération Dracénoise en soutien au développement local qui sont valorisées dans le présent Contrat :**

- ***En matière de politiques contractuelles***

En complémentarité avec le Contrat de ruralité, la Communauté d'Agglomération Dracénoise s'est d'ores et déjà portée candidate auprès de la région Provence Alpes Côte d'Azur, pour élaborer un CRET sur son territoire pour la période 2017-2019, en soutien aux projets de développement territoriaux.

- ***En matière d'aide, d'ingénierie aux communes et de mutualisation***

Les directions ressources et opérationnelles de l'agglomération ont depuis le mandat 2014-2020 orienté une partie de leur ingénierie vers les communes. C'est ainsi que la DPIC, Direction du Patrimoine et de l'Ingénierie aux Communes, vient en appui aux communes sur le montage de leurs projets d'investissements. De même, les Directions de l'Aménagement Économique et Urbain, du Développement économique et touristique, de l'Habitat et de la Cohésion sociale, viennent au besoin en renfort de l'ingénierie communale, que ce soit dans le montage de leurs dossiers, ou dans le relais auprès des partenaires et co-financeurs potentiels.

Les communes et l'Agglomération se sont engagées dans l'élaboration du schéma de mutualisation des services dont l'objectif est de rationaliser les moyens, et de réaliser des économies d'échelle, tout en assurant une qualité de service. La CAD et les communes, en partageant des compétences, des moyens techniques et humains, valorisent ainsi l'expertise sur les projets tout en répondant à l'enjeu de performance publique, dans un contexte financier difficile. La CAD propose aux communes des missions d'assistance et d'ingénierie, d'expertises, de retours d'expériences. Elle peut réaliser des études de faisabilité, assister la maîtrise d'ouvrage, proposer une méthodologie de travail dans des domaines très variés (juridique, financier, gestion des ressources humaines, aménagement, voirie, environnement, etc.).

- ***En matière de santé***

La CAD a pris la compétence de gestion de l'équipement de la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) de Comps-sur-Artuby avec l'intégration de cette commune à la CAD au 1er janvier 2017.

Il est à noter la transversalité de cette maison de santé pluriprofessionnelle, qui a déposé également un dossier de demande de CRET auprès de la région sur le projet « e-santé », en lien avec le projet de MSP sur Aups.

Par ailleurs, l'agglomération dracénoise avait réalisé une étude santé sur son territoire il y a quelques années, dont les données seraient à mettre à jour, et les enjeux à actualiser, compte tenu de l'intégration de la MSP de Comps-sur-Artuby.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Aussi, il pourrait être envisagé un co-financement de la Caisse des Dépôts et Consignations sur une étude-diagnostic en matière de santé sur la Dracénie.
De façon localisée, l'agglomération est associée au Contrat Local de santé de la Ville de Draguignan, au titre notamment de la politique de la ville.

Enfin, l'agglomération est pro-active sur le renforcement des liens avec le centre hospitalier de Draguignan et les différentes maisons de santé existantes ou en projet sur le territoire.

- ***En matière d'accessibilité aux services***

Il sera recherché une complémentarité entre les actions proposées dans le Contrat de ruralité de la Dracénie et le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public porté par le CD83 et l'Etat, la Sous-préfecture de Brignoles étant pilote sur le sujet.

- ***En matière de développement économique, de revitalisation des bourgs-centres et de soutien au commerce et à l'artisanat local***

L'Agglomération Dracénoise a élaboré avec ses communes une proposition de Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), en réponse à l'appel à projet de l'État 2017.

La participation de la CAD s'élève à 500 000€TTC (études, ingénierie, plateforme numérique, fonds de modernisation des aides directes, aide sur l'achat de locaux commerciaux à Draguignan pour 150 000€) sur 2017-2020. La participation de l'Etat est sollicitée à hauteur de 644 930€HT sur 2017-2020. La participation des communes est évaluée à 1 441 273€TTC, et enfin celle de l'association des commerçants et artisans de Salernes à 17 169€TTC.

- ***En matière d'habitat, de revalorisation des centres anciens***

La Communauté d'Agglomération Dracénoise, l'État et l'Anah ont décidé d'engager un Programme d'Intérêt Général (PIG) de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique avec une ingénierie renforcée sur 8 centres anciens.

Les priorités sont données au traitement de l'habitat indigne et à la lutte contre la précarité énergétique. Les autres dossiers éligibles aux aides de l'Anah seront également pris en considération et une attention particulière sera apportée à la résorption de la vacance et à la production de loyers conventionnés dans les communes carencées Loi SRU.

L'étude pré-opérationnelle a mis en évidence les enjeux de l'intervention en termes d'amélioration des conditions de vie pour les habitants des communes de la Dracénie :

> la nécessité d'intervenir auprès des propriétaires de biens très dégradés, pouvant relever parfois d'une situation d'indignité, que leur stratégie patrimoine soit affichée ou négligée ;
> l'amélioration générale des conditions d'habitat pour tous, en particulier des locataires et des personnes âgées ;
> l'amélioration de la performance énergétique des logements.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Sur ce programme d'intérêt général en faveur de l'habitat, les participations financières de la CAD s'élèvent à hauteur de 910 815€ TTC, celles de l'Etat, des communes et de la région respectivement à hauteur de : 1,3 M d'€ ; 389 000 € et 33 379€.

De façon complémentaire, la CAD a prévu dans son PPI d'investir dans l'habitat à hauteur de 7,2 M€, dont 1,7 M€ pour les centres anciens, en intégrant des opérations d'acquisition-amélioration, et des incitations à la réhabilitation.

- ***En matière d'emploi-formation***

Dans le cadre du Service Public pour l'Emploi de Proximité (SPEP), l'Agglomération dracénoise a proposé des actions visant à renforcer l'offre de formation sur son territoire, et notamment sur la filière numérique.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise a engagé, aux côtés de l'Université Toulon Var, une démarche de renforcement de l'offre de formation supérieure en Dracénie, dans la cadre d'une stratégie universitaire du site dracénois, avec comme ambition, à terme, de développer un campus universitaire sur le territoire. L'objectif est de pouvoir conforter l'offre d'enseignement supérieur déjà présente (Faculté de Droit, IUT, ESPE, IFPVPS), de développer des formations ciblées répondant aux besoins et à la réalité socio-économique du territoire (domaines de la sûreté et de la Défense, de l'environnement, des services à la personne et au bien-être...), de favoriser l'accès des équipements publics culturels et sportifs au bénéfice de la vie étudiante locale.

L'agglomération dracénoise soutient par ailleurs depuis plusieurs années le projet d'implantation de l'antenne du CFA BTP à Draguignan, avec un accent particulier sur l'éco-construction.

- ***En matière d'attractivité du territoire touristique***

Pour relever le défi du tourisme, une stratégie de communication et de mise en valeur est développée : harmoniser et rendre lisible l'ensemble des opérations touristiques portées par les communes, passer à l'ère numérique touristique (site internet et réseaux sociaux pour aider les visiteurs à préparer leurs séjours, information interactive 24h/24 via des bornes numériques et un accueil mobile sur les lieux de flux, applications, table connectée de Taradel par exemple…), offrir des expériences et une immersion en Dracénie, mettre en valeur l'identité du territoire (signalétique touristique guidante et incitative, itinéraires des villages perchés, routes des vins et des saveurs, découverte du terroir, valorisation des domaines viticoles).
La Communauté d'agglomération consacre une part importante de ses investissements au développement touristique avec la mise en place de schémas : schéma cyclable (vigne à vélo, voie verte, Eurovélo8…), schéma de randonnées et schéma directeur des activités de pleine nature (vélo, VTT, escalade, etc...),. Elle met aussi l'accent sur l'aménagement des sites les plus remarquables : gorges, panorama, cœurs des villages,…

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Elle soutient également les communes, notamment rurales, dans leur développement touristique, via l'attribution de fonds de concours.

- ***En matière de développement touristique et numérique***

Dans le cadre de son Schéma de développement touristique, l'agglomération dracénoise s'est fixé pour objectifs notamment d'entrer dans l'ère du web 2.0 et de la révolution numérique, et de perfectionner et maximiser l'accueil touristique sur l'ensemble du territoire.

C'est ainsi qu'un schéma de modernisation de l'accueil et de diffusion de l'information touristique est en cours de définition et de mise en place. Parmi les actions prioritaires de ce schéma, l'installation de bornes tactiles sur l'ensemble des communes du territoire a été validée. L'objectif est bien entendu de créer un accueil interactif 24h/24 sur l'ensemble du territoire et aussi de compenser la fermeture programmée de certains Points Info Tourisme.

- ***En matière d'accessibilité et de mobilité***

L'agglomération et le conseil départemental du Var sont en étroite relation pour assurer le maintien des lignes régulières de bus sur les 4 nouvelles communes intégrant la CAD au 1er janvier 2017.

L'agglomération est aussi attentive au projet de station-service communale sur la commune de Comps-sur-Artuby.

De plus, l'agglomération a renforcé son parc automobile de véhicules électriques, dans un souci de développement durable. Elle a également équipé son patrimoine immobilier de bornes de recharge électriques.

L'agglomération suit également aux côtés du département l'appui au covoiturage. Dans le cadre du SPEP, elle s'est notamment engagée à assurer le lien sur le projet de plateforme numérique de covoiturage (site internet).

Dans son PPI, l'agglomération a prévu des actions pour favoriser les aires de covoiturages, que ce soit en maîtrise d'ouvrage directe, ou en appui à des opérateurs privés (Escota), sur les aires stratégiques que sont le Muy (sortie A8 et N7), Figanières et Salernes, en entrée-sorties de territoire.

La mobilité et l'accessibilité sont aussi pensées en termes d'intermodalités, avec notamment l'appui aux Pôles d'Échange Multimodaux (PEM) :

- Aux Arcs-sur-Argens, afin d'assurer l'intermodalité route-train-bus, au niveau de la gare SNCF
- Au Muy
- A Draguignan, en lien avec le Projet Urbain Global (PUG) : l'intermodalité est pensée tant au niveau de la ville-centre de Draguignan (aménagement du boulevard Clemenceau, regroupement des services de l'agglomération et du département à

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

l'ancienne gare routière, acquisition de l'ancienne cave coopérative pour un Pôle technique Transports), qu'au niveau de la liaison entre la ville-centre et la gare SNCF des Arcs-sur-Argens.

- ***En matière de transition écologique et énergétique***

La CAD s'est interrogé sur l'opportunité de sites de production d'énergies renouvelables. C'est par la voie réglementaire, via le SCoT et les PLU locaux que l'agglomération a une action pro-active pour inciter l'initiative privée notamment dans les documents d'urbanisme. Par exemple, à Sillans, le PLU sera prochainement modifié afin d'accueillir un parc de photovoltaïque, sous réserve d'intégration paysagère.

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) de la Dracénie sont traitées par enfouissement à l'installation de stockage des déchets non dangereux du Cannet des Maures, dit le « Balançan ».
Les OMR sont collectés par camion bennes, puis soit acheminées directement par camion benne au Balançan pour les communes les plus proches, soit transférées dans des semi-remorques spécifiques pour les communes les plus éloignées. Le quai de transfert des OMR exploité par la Communauté d'Agglomération Dracénoise est implanté sur la commune de Draguignan, sur le même site que la déchèterie communautaire. Cette exploitation conjointe des activités de déchèterie et de transfert des OMR cumulé à des installations anciennes n'est pas amenée à perdurer et des opérations d'amélioration sont prévues. De plus, la déchèterie de Draguignan dessert les usagers des communes de Draguignan, mais aussi Trans-en-Provence et Flayosc, ces deux dernières représentant un total de plus de 10 000 habitants, soit environ le quart du total des usagers. C'est pourquoi il est prévu un important programme de réhabilitation de la déchèterie de Draguignan.

L'agglomération dracénoise est engagée dans un projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). La traduction réglementaire de la COP 21 impacte ce domaine d'action communautaire. Ces enjeux climatiques transversaux et globaux, esquisseront progressivement une transition énergétique intercommunale :

- Conforter la démarche de rénovation et de transition énergétique.
- Développer la gestion active du patrimoine et les économies de flux.
- Accentuer la stratégie patrimoniale et de performance publique.
- Adopter de nouveaux comportements efficients et exemplaires (acteurs économiques et publics ; projets innovants et durables ; concertation (participation de la population).

Par ailleurs, la CAD s'est associée à la CAVEM et au Pays de Fayence dans la création du Groupement d'Intérêt Public (GIP), pour le projet d'Agence de Rénovation Énergétique Var-Est – AREVE, afin de mener des actions à destination du grand public, du public éligible ANAH, des copropriétaires et des professionnels.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

- ***En matière de cohésion sociale***

La CAD est fortement impliquée, aux côtés de l'État, dans le pilotage de la Politique de la Ville pour soutenir des actions dans les quartiers prioritaires de Draguignan et du Muy, dans chacune des thématiques que sont l'accompagnement vers l'emploi et le soutien au développement économique, la cohésion sociale, l'aide à la parentalité, l'aide aux victimes, le renouvellement urbain et cadre de vie, les valeurs de la République et citoyenneté, le plan de lutte contre la radicalisation, l'intégration et la lutte contre les discriminations, l'égalité hommes/femmes, la jeunesse…

Le **Contrat de ville 2015-2020** de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, tel que prévu dans la loi et piloté par l'agglomération, a été signé le 29 juin 2015. Il regroupe 20 partenaires rassemblés autour d'une idée commune de gestion de proximité et d'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants. Le pilotage par l'Agglomération est attendu comme facilitateur et facteur de rationalisation et d'harmonisation de l'action indispensable au développement des 3 quartiers prioritaires (2 sur Draguignan et 1 sur Le Muy).

Le Département du Var (délibération du 09/03/2015) et la Région PACA (délibération Région du 12/12/2014) sont signataires du Contrat de ville et valorisent leurs financements de droit commun et crédits spécifiques au titre des politiques départementales et régionales.

Il est à noter que le dispositif de **« Club de prévention » est mis en place sur les communes de Draguignan et du Muy,** avec l'intervention d'une association de prévention spécialisée, financée par le Département du Var, la Ville du Muy, la Ville de Draguignan et la Communauté d'Agglomération Dracénoise, cette dernière participant à hauteur de 25%.

En matière de cohésion sociale, il faut enfin noter l'engagement fort de l'agglomération dans la gestion des équipements sportifs et culturels structurants. En Dracénie, l'offre d'installations sportives vise à répondre à des enjeux de proximité et de pratiques diversifiées, sur un parc rénové et développé : sports collectifs, sports d'extérieur, sport scolaire.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

## II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit des objectifs pour les 6 thématiques prioritaires. Afin d'atteindre ces objectifs, des actions concrètes et opérationnelles sont proposées.

L'État partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions du plan pluriannuel. Les mentions des ressources État dans les fiches actions du présent contrat sont donc le souhait des porteurs des actions, à ce stade. L'État interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, à la DETR, au FNADT, au Fonds de soutien à l'investissement local (enveloppe « thématique » et/ou enveloppe "contrat de ruralité").Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat.

La Communauté d'Agglomération présente **16 projets** couvrant l'ensemble des 6 volets des thématiques prioritaires du contrat de ruralité. Ces opérations, de maîtrise d'ouvrage communautaire, sont prévues sur la période 2017-2020, durée du contrat et font l'objet d'un tableau programmatique en annexe 2, complété d'un tableau des co-financements en annexe 3. Chacune des opérations fait l'objet d'une fiche projet en annexe 4.

### 1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins

Au titre du premier volet, la Communauté d'Agglomération présente **1 projet** visant la création d'une maison de services mutualisés (médiathèque, office de tourisme) et la création d'une maison de santé pour accueillir plusieurs professions libérales, en lien avec l'offre de services proposées par la commune (crèche, permanences de services publics, etc).

| |
|---|
| Action 1-1 : Maison de services Clos Ferrage de Callas |

### 2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs

Au titre du second volet, la Communauté d'agglomération présente **3 projets** visant la requalification des Zones d'Activités Économiques, un fonds d'intervention économique pour le développement de zones locales, et la relance de la filière céramique de Salernes.

| |
|---|
| Action 2-1 : Requalification des Zones d'Activités Économiques (ZAE) |
| Action 2-2 : Fonds d'intervention économique |
| Action 2-3 : Relance de la filière céramique de Salernes |

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248380493-20170119-C_2017005-DE

### 3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc…)

Au titre du troisième volet, la Communauté d'agglomération présente **4 projets** visant le développement des infrastructures numériques, le développement touristique et économique.

| |
|---|
| Action 3-1 : Mise en œuvre du SDTAN sur les communes hors zone AMI |
| Action 3-2 : Création de la zone d'activités artisanale locale Valmouissine à Lorgues |
| Action 3-3 : Mise en œuvre d'une signalétique touristique sur l'ensemble de l'agglomération |
| Action 3-4 : Développement des circuits de randonnées sur l'ensemble de l'agglomération |

### 4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

Au titre du quatrième volet, la Communauté d'agglomération présente **4 projets** visant la mise aux normes accessibilité des bâtiments communautaires et des transports, mais aussi le développement des modes doux.

| |
|---|
| Action 4-1 : Mise en accessibilité du patrimoine bâti communautaire |
| Action 4-2: Mise en accessibilité des transports |
| Action 4-3 : Étude de restructuration du réseau Transports |
| Action 4-4 : Schéma cyclable la vigne à vélo |

### 5. La transition écologique et énergétique

Au titre du cinquième volet, la Communauté d'agglomération présente 2 **projets** visant à la transition écologique énergétique, d'une part en œuvrant à la création d'un réseau de déchetteries de proximité diminuant l'enfouissement et limitant le transport des déchets, et d'autre part l'optimisation énergétique des bâtiment publics.

| |
|---|
| Action 5-1 : Mise en œuvre plan déchèteries (Lorgues, Salernes, Bargemon, Comps-sur-Artuby, Flayosc) |
| Action 5-2 : Optimisation énergétique du patrimoine bâti communautaire |

### 6. La cohésion sociale

Au titre du sixième volet, la Communauté d'agglomération présente **2 projets** contribuant à la pratique ludique et sportive sur le territoire, et favorisant le lien social.

| |
|---|
| Action 6-1 : Création de nouveaux vestiaires sportifs à Montferrat |
| Action 6-2: Amélioration ludique et sportive de la base de loisirs communautaire à Vidauban |

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

## III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

### A)La gouvernance

Le Contrat de ruralité de la Dracénie est piloté par l'Etat et l'Agglomération dracénoise, les porteurs du contrat, qui associent fortement les collectivités et partenaires au contrat, au sein d'un **comité de pilotage (COPIL).**

**1 - Composition** :

Par délibération .....en date du ....., la Communauté d'Agglomération Dracénoise a désigné son Président, Monsieur Olivier Audibert-Troin, ou son représentant, pour la représenter au sein du présent Contrat de ruralité.

L'État est représenté par le Préfet du Var

Par ailleurs, l'Agglomération Dracénoise souhaite associer étroitement ses communes-membres au pilotage stratégique du Contrat de ruralité : ces dernières peuvent, si elles le souhaitent, se faire représenter par leur maire ou son représentant, au sein du présent COPIL.

Enfin, sont également associés les partenaires signataires du présent Contrat :

– L'Agence Régionale de Santé (ARS), représentée par le délégué départemental, ou son représentant
– La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par M. Richard CURNIER, Directeur régional ou son représentant

**2 - Son rôle**

Le COPIL assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat. Il rassemble l'ensemble des acteurs et coordonne la démarche.

Il veille au bon fonctionnement et au bon déroulement du projet dans le cadre fixé, en assurant le suivi des résultats, des échéances, du budget, des risques.

Le comité de pilotage peut être sollicité pour :

- planifier les dates-clés de pilotage du contrat de ruralité;
- analyser les options proposées ;
- décider des orientations stratégiques, des actions à entamer ;
- valider les documents nécessaires aux changements de phase du projet.

**3 - Le rythme** des réunions du COPIL est semestriel.

La semestrialité des réunions permet d'avoir une lecture réelle de la mise en œuvre des projets du Contrat de ruralité, en assurant un suivi des échéances, des signaux faibles et des opportunités nouvelles susceptibles de se présenter en cours de contractualisation.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Les porteurs du Contrat peuvent, s'ils le souhaitent et le jugent nécessaire, réunir un Comité technique, **COTECH,** associant les techniciens de l'État et de l'Agglomération, en vue de préparer les réunions du COPIL stratégique, qui réunit lui les élus et représentants de l'État (Préfet, sous-préfet, référent départemental ruralité, représentant du SGAR, du CGET si besoin).

## B) L'ingénierie mobilisée

### 1 - L'équipe projet intercommunale :

**Composition**
Directeur Général des Services : Laurent Sémavoine
DGAS Pôle développement économique et territorial : Véronique Morsetti
Responsable des Affaires générales – Stratégie et prospective : Caroline Poiré
Chargée de mission aux Affaires Générales, dédiée au suivi du Contrat de ruralité : Tatiana Rousseau
Directeur des Finances et du Conseil de gestion : Christophe Alincourt
Directeur de l'Aménagement Économique et Urbain : Frédéric Rannou
Directeur du Patrimoine et Ingénierie aux Communes : Olivier Castor

**Rôle :**
L'équipe projet est l'interface entre les services de l'Etat, les partenaires, les collectivités et l'ensemble des directions supports et opérationnelles de l'Agglomération, afin d'assurer une coordination des actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans chacun des volets prioritaires du Contrat de ruralité

### 2 – L'ingénierie mobilisée par l'agglomération dracénoise

Sont associés très étroitement à la mise en œuvre des actions les directions supports et opérationnelles de l'Agglomération Dracénoise, au sein du COTECH et tant que de besoin :

- Direction de la Communication
- Direction des Affaires juridiques et de la commande publique
- Direction du Patrimoine et de l'Ingénierie aux Communes
- Direction du Système d'Information (aménagement numérique)
- Direction de l'Aménagement Économique et Urbain
- Direction de l'Animation Économique et Touristique
- Direction de l'Habitat et de la Cohésion Sociale
- Service de l'Environnement et des risques
- Direction des Affaires Culturelles
- Direction des Sports
- Direction des Transports et des Mobilités durables
- Direction de la prévention et de la valorisation des déchets

Les **comités techniques** doivent rendre compte de leur travail au comité de pilotage.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

**3 - L'organisation mobilisée par l'État** pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi

3.1 Composition sous-préfecture :

Secrétaire général sous-préfecture de Draguignan, chargée de mission territoriale sous-préfecture de Draguignan

Le rôle de la sous-préfecture de Draguignan consistera à s'assurer de la cohérence du dispositif dans son ensemble. Elle veillera notamment, par son expertise, à apporter un appui technique et à mobiliser les ressources en ingénieries des différents services de l'État.

3.2 Référent départemental ruralité :

Le sous-préfet de Brignoles a été désigné par lettre de mission référent départemental ruralité et il est chargé dans ce cadre, avec son équipe (secrétaire général et chargée de mission de la sous-préfecture) de l'animation et du suivi des mesures gouvernementales en faveur des territoires ruraux et des dispositifs qui lui sont corrélés : SDAASP, MSAP, CIR…

3.3 La Caisse des Dépôts :

Engagement de partenariat de la Caisse des Dépôts.
La **Caisse des Dépôts** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays. Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la transition territoriale, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la transition écologique et énergétique, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la transition numérique, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la transition démographique, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- Prêts long terme sur Fonds d'épargne, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- Consignations de fonds sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248314403-20170119-C_2017_005-DE

d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;

Elle assure notamment pour le compte de l'État :

- L'animation nationale du réseau des Maisons de services au public
- La gestion du financement des dispositifs TEPCV
- La gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux PTCE.

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres- d'ouvrage concernés.

Plus particulièrement, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité de la Dracénie, les dispositifs suivants :

- Conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs,
- Accompagnement méthodologique de Mairie-conseils
- Co-financement d'ingénieries

### 3.4 L'Agence Régionale de Santé PACA – délégation départementale du Var

Dans le cadre de ses missions, l'agence régionale de santé PACA couvre un large champ de compétences traduisant une approche décloisonnée et globale de l'organisation du système de santé : la prévention, la veille et la sécurité sanitaire, la santé publique et environnementale, les soins et les prises en charge médico-sociales.
Au travers de la délégation départementale, elle assure la mise en application, à l'échelon local, de la transversalité entre les acteurs du système de santé, au service de deux enjeux majeurs :

- l'amélioration du parcours de santé,
- la réduction des inégalités de santé.

Aussi, la délégation départementale du Var dans le cadre de ses missions d'animation territoriale et dans le champ d'intervention du contrat de ruralité se propose :

- de fournir un appui et une expertise en matière de diagnostic territorial via, notamment, l'exploitation des bases de données disponibles ;
- d'accompagner la CAD et les communes dans la connaissance de leurs besoins en santé notamment en matière de soins de proximité ;
- de favoriser les synergies locales et la coordination des acteurs en matière de santé en veillant à la coordination des différents documents contractuels signés ou en cours ;
- d'apporter un appui méthodologique aux projets de maison de santé pluriprofessionnelles qui émergeraient sur le territoire via, le cas échéant, et en fonction des caractéristiques du projet, un accompagnement des professionnels de santé en matière d'ingénierie pour la rédaction du projet de santé.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

3.5 La Direction Départementale des Territoires et de la Mer

La DDTM du Var propose aux porteurs de projet, dont les collectivités, une nouvelle forme d'accompagnement au titre de la démarche "Nouveau Conseil aux Territoires (NCT)".

Ce conseil peut recouvrir l'ensemble des domaines d'intervention de la DDTM : urbanisme, aménagement, transition écologique, transition énergétique, paysages, risques, politique de l'eau, préservation de la biodiversité, économie agricole, gestion des sols pollués, revitalisation des centres-bourgs, production de logements, etc.

Le nouveau conseil aux territoires est gratuit et revêt une forme d'intervention davantage partenariale. Cette nouvelle posture de l'État permet de regrouper autour d'un même projet l'ensemble des acteurs (ingénierie, aménagement du territoire, financement, etc.). Il est ciblé sur l'aide à l'émergence de projets de territoires ou de stratégies globales d'intervention qui concourent aux politiques publiques prioritaires des ministères du Logement, et de l'Habitat durable, de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Pour être pertinente et efficiente, cette action de l'État dans les territoires sera priorisée en fonction des spécificités locales.

3.6 La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi – UT du Var

La DIRECCTE dispose d'implantations départementales au plus près des usagers :

Ces unités départementales font partie intégrante de la Direccte. Elles constituent le niveau de proximité de la direction régionale pour les missions de contrôle de l'inspection du travail, la mise en oeuvre des politiques du travail et de l'emploi et l'appui au développement économique sur les territoires.

La DIRECCTE pilote également la politique de protection des consommateurs mise en oeuvre par les directions départementales de la protection des populations.

Depuis 2015, une Chargée de Développement de l'Emploi et des Territoires (CDET) intervient spécifiquement sur l'arrondissement de Draguignan. Sa mission est de mettre en place, organiser et suivre l'animation du territoire, d'assurer la promotion des dispositifs mis en œuvre par la DIRECCTE et de la représenter.

### C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile : le CDD Conseil de Développement de la Dracénie

Le **Conseil de Développement de la Dracénie** sera étroitement associé au projet de territoire ainsi qu'au Contrat de Ruralité : la concertation avec le CDD est organisée conjointement par l'EPCI et le CDD, lors des séances plénières et des bureaux du CDD.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

**Rappel historique du CDD :**

Le CDD, **créé en mars 2005,** a pour vocation de participer à l'élaboration des politiques publiques communautaires en formulant des avis sur les grandes questions relatives à l'agglomération dracénoise.

**L'année 2015** a été consacrée à la mobilisation des acteurs du territoire, afin de renouveler la composition du Conseil de développement de la Dracénie, cette composition étant resserrée à **4 collèges depuis mars 2016** :

Collège 1 : Monde économique et de l'entreprise
Collège 2 : Services et établissements publics
Collège 3 : Milieux associatifs et organisations syndicales
Collège 4 : Personnalités qualifiées

Il s'agissait également de **faire évoluer cette instance de démocratie participative, suite à l'élargissement de la Communauté d'agglomération** à 3 nouvelles communes au 1er janvier 2014, et à **l'évolution des dispositions législatives** (loi NOTRe).
Grâce à cette démarche de recomposition et d'adéquation des missions du CDD aux nouvelles dispositions de la loi NOTRe, cette instance de démocratie participative se verra confortée dans sa vocation de participer à l'élaboration des politiques publiques communautaires, en formulant des avis sur de grandes questions relatives à l'agglomération dracénoise, sur l'aménagement et le développement global et durable de son territoire (projet d'agglomération, ScoT,...).

Il sera donc naturellement associé au Contrat de ruralité, sur lequel il sera sollicité afin de formuler un avis.

**Pour 2016, les 5 objectifs opérationnels du CDD sont les suivants :**

1. **Optimiser le fonctionnement du Conseil de développement de la Dracénie** : mettre en œuvre les nouvelles modalités de gouvernance ; assurer l'information et la formation des nouveaux membres du Conseil de développement sur l'organisation de la CAD, ses compétences, les grands enjeux du territoire, les réformes institutionnelles en cours.
2. **Être force de propositions pour les élus de l'agglomération :** encourager l'auto-saisine sur les sujets d'actualité ou les grands projets ; le Conseil de développement sera également sollicité pour avis sur le projet d'agglomération 2016/2020 et sur le SCOT, ainsi que sur tout Contrat engageant les politiques publiques communautaires.
3. **Améliorer la proximité entre les membres du conseil, les élus et les techniciens de l'agglomération** : organiser des réunions ou débats sur les thématiques ci-dessus.
4. **Améliorer la proximité du Conseil de développement avec les autres conseils de développement, avec la Région et l'ARDL** : participation au Comité régional de concertation, aux réunions du réseau régional et de l'ARDL.
5. **Développer une politique de communication efficiente** : suivi et mise à jour du site internet ; présence dans les différents supports de communication de la CAD ; réactivation de la newsletter.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

## VI) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

## VII) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le .....

Il porte sur la période 2017 – 2020 (*4 années budgétaires).*

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

## VIII) Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

Le présent contrat pourra être modifié par voie d'avenant, notamment pour y associer tout autre acteur au titre de sa participation, y compris les projets communaux, après avis du comité de pilotage et avec accord des parties signataires.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification du périmètre de l'EPCI ou de prise de compétences de ce dernier, le contrat sera modifié en conséquence.

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Contrat établi le 19 janvier 2017 à Draguignan, en 5 exemplaires

| | |
|---|---|
| Monsieur le Préfet<br>Préfecture du Var<br><br>Jean-Luc VIDELAINE | Monsieur le Président<br>de la Communauté d'Agglomération Dracénoise<br>Député du Var<br><br>Olivier AUDIBERT-TROIN |

| | |
|---|---|
| Madame la Directrice Territoriale Alpes Var Vaucluse<br>de la Direction Régionale PACA<br>de la Caisse des Dépôts<br><br>Christelle ASSIE | Monsieur le Délégué Départemental par intérim<br>de l'Agence Régionale de Santé (ARS) PACA<br>Délégation Départementale du Var<br><br>Joël WEICHERDING |

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

# ANNEXES

**Annexe 1 :** Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

**Annexe 2 :** Tableau de financement programmatique

**Annexe 3 :** Tableau des co-financements

**Annexe 4 :** Fiches opérations

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300459-20170119-C_2017_005-DE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAR

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE


# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

SQUARE MOZART
CS 90129
83004 DRAGUIGNAN CEDEX

**TÉL. 04 94 50 16 20**
FAX 04 94 60 34 71

**www.dracenie.com**
contact@dracenie.com

fb.com/AggloDracenoise
@AggloDracenoise


Nos ruralités
Une chance pour la France

GROUPE Caisse des Dépôts

ars

Envoyé en préfecture le 26/01/2017
Reçu en préfecture le 26/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_005-DE